

N° de résolution
ou annotation



À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 30 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège n° 1) Marc Champagne (siège n° 4)
Danielle Joly (siège n° 2) Nathalie Turgeon (siège n° 5)
Andrée Beaulieu (siège n° 3) André Benoît (siège n° 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-cinq (25) citoyens(es) sont aussi présents(es).

2024-04-327

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum. L'ouverture de la séance est proposée par la conseillère Andrée Beaulieu à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-328

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par le maire Luc Diotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-329

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

| | | | |
|----------------------|------|------------------|------|
| Audrey Blondin-Lebel | Pour | Marc Champagne | Pour |
| Danielle Joly | Pour | Nathalie Turgeon | Pour |
| Andrée Beaulieu | Pour | André Benoît | Pour |

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

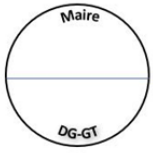
2024-04-330

ADOPTION RÈGLEMENT 24-95 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 700 000 \$ POUR LE LOTISSEMENT DES LOTS 5 562 507 ET 5 562 517 ET LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

| | | | |
|----------------------|------|------------------|------|
| Audrey Blondin-Lebel | Pour | Marc Champagne | Pour |
| Danielle Joly | Pour | Nathalie Turgeon | Pour |
| Andrée Beaulieu | Pour | André Benoît | Pour |



N° de résolution
ou annotation



ET RÉSOLU d'adopter le règlement 24-95 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt au montant de 700 000 \$ pour un lotissement des lots 5 562 507 et 562 517 et la construction d'un chemin pour un développement résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-331

AUTORISATION DE SIGNATURE AU DOSSIER DE PIERRE-LOU COSTERG POUR LA CESSION DE L'ANCIENNE ROUTE 35 ET CORRECTION À LA RÉOLUTION 2024-02-282.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

| | | | |
|----------------------|------|------------------|------|
| Audrey Blondin-Lebel | Pour | Marc Champagne | Pour |
| Danielle Joly | Pour | Nathalie Turgeon | Pour |
| Andrée Beaulieu | Pour | André Benoît | Pour |

ET RÉSOLU d'autoriser madame Lyz Beaulieu, directrice générale et monsieur Luc Diotte, maire de signer chez le notaire, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, le contrat notarié pour la cession de l'ancienne Route 35 à monsieur Pierre-Lou Costerg en effectuant une correction à la résolution 2024-02-282 par le retrait du lot 6 615 776 traversant sa propriété située sur le lot 5 970 040 qui est affecté par une servitude réelle et perpétuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-332

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière